

rétablir le calme et chercher à obtenir un consensus. Les changements constitutionnels devraient unir le pays, non pas le fractionner.

Il ne s'agit pas d'une question de conflit entre le Québec et le Canada ou de date limite. Il faut répondre ouvertement et honnêtement à tous les Canadiens dont les divergences d'opinions n'en sont pas moins légitimes et sincères.

Au terme de sa réunion avec ses homologues provinciaux, le premier ministre doit être prêt à dialoguer dans les deux langues officielles afin de proposer des solutions qui vont permettre aux Canadiens de vivre dans l'harmonie et le respect mutuel.

* * *

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

M. Felix Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le Président, cette année, le vérificateur général, dans son rapport, dépasse les bornes de la critique spéculative en dressant un bilan injuste du Programme tripartite de stabilisation des prix des betteraves à sucre. Le vérificateur général fonde ses critiques sur les exigences de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, qui devraient permettre à ce genre de programmes de s'autofinancer.

Comment le vérificateur général peut-il en 1989 se montrer aussi intransigeant à l'égard d'un programme mis sur pied seulement en 1987? Il conclut en affirmant que le programme des betteraves à sucre n'est pas autofinancé.

Le Programme tripartite pour les betteraves à sucre est un programme décennal. Les prix ont baissé en-dessous des niveaux prévus et les coûts de production ont augmenté très rapidement. Il est tout à fait raisonnable de prévoir que les prix augmenteront au cours des huit prochaines années et que le programme réussira alors à s'autofinancer.

Si le vérificateur général tient vraiment à évaluer les répercussions des dépenses fédérales, je lui suggérerais d'analyser l'incidence de notre aide à l'étranger, grâce à laquelle la production de cannes à sucre dans les Caraïbes s'est accrue et le cours international du sucre a fléchi. Le vérificateur général serait en meilleure position pour formuler de tels commentaires s'il comprenait l'ampleur des problèmes auxquels doit faire face l'industrie agricole.

* * *

[Français]

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, la décision du Canada de joindre les rangs de

Article 31 du Règlement

l'Organisation des États américains, où il avait le statut d'observateur permanent depuis 1972, permettra au gouvernement canadien de jouer un rôle plus actif sur la scène internationale.

L'Organisation des États américains est la plus ancienne organisation régionale du monde, dont les objectifs essentiels sont de promouvoir et de renforcer la paix, la sécurité, la solidarité, le développement économique et social, en plus de protéger l'indépendance et l'intégrité territoriale de ses États membres, qui sont actuellement de 32.

En adhérant à l'OEA, nous devenons des citoyens à part entière des Amériques. Le Canada, en raison de sa force, de son histoire et de sa présence économique, aura un rôle très important au sein de cette organisation.

Cela permettra l'établissement de liens plus étroits entre les agences de l'OEA et les organisations intéressées du secteur privé et public au Canada.

Même si certains chefs de pays sont plus récalcitrants, cette organisation favorise les échanges, la compréhension et la coopération dans des domaines qui préoccupent tous les gouvernements.

* * *

• (1410)

[Traduction]

LES DROITS DE LA FEMME

M. Joe Comuzzi (Thunder Bay—Nipigon): Le 28 janvier 1988, monsieur le Président, la Cour suprême a statué que l'article 251 du Code criminel viole les droits que la Charte des droits et des libertés reconnaît aux femmes de notre pays. Suite à ce jugement, le gouvernement a promis qu'il adopterait une nouvelle loi et il a tenté d'arriver à un consensus. Il a échoué sur les deux plans.

Puis le gouvernement a déclaré qu'il allait attendre pour agir que la Cour suprême statue dans l'affaire Borowski. Le 9 mars 1989, la Cour suprême a jugé à l'unanimité qu'il n'y avait plus de conflit, la loi étant anticonstitutionnelle.

La Cour suprême a adressé à la Chambre un message parfaitement clair. Si c'est son rôle à elle d'interpréter les lois, c'est celui de la Chambre de les adopter. C'est au gouvernement actuel qu'il incombe de présenter des lois pour combler le vide actuel, ou bien de dire aux Canadiens qu'il n'a pas du tout l'intention de présenter de projet de loi. Les affaires Daigle et Dodd sont intolérables.

Bien des Canadiens veulent savoir quand le gouvernement interviendra à cet égard.